



## **NOTE RELATIVE À L'ORGANISATION DE L'ELECTION DES REPRESENTANT·ES DES DOCTORANT·ES DANS LE CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE MASTIC DU COLLEGE DOCTORAL PAYS DE LA LOIRE**

**Les codirecteur·rices du Collège doctoral Pays de la Loire**

**Vu le code de l'éducation ;**

**Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;**

**Considérant le rôle de coordination du Collège doctoral Pays de la Loire, dont l'établissement porteur est Nantes Université ;**

**Considérant qu'il y a lieu de convoquer les électeurs ;**

### **ARRESENT**

#### **Article 1 : Date des élections**

Les élections destinées à élire les représentant·es des doctorant·es au sein du conseil de l'école doctorale Mastic du Collège doctoral Pays de la Loire<sup>1</sup> se dérouleront le mardi 26 mars 2024 de 9h30 à 17H00.

#### **Article 2 - Calendrier électoral**

<b>Affichage de la note portant organisation des opérations électorales</b>	Mercredi 6 mars 2024
<b>Affichage des listes électorales</b>	Jeudi 7 mars 2024
<b>Date limite de dépôt des candidatures et des professions de foi</b>	Jeudi 21 mars 2024 à 12h
<b>Affichage des listes de candidatures</b>	Vendredi 22 mars 2024
<b>Date limite de demande d'inscription sur les listes électorales</b>	Lundi 25 mars 2024 à 17h
<b>SCRUTIN</b>	Mardi 26 mars 2024 de 9h30 à 17h00
<b>Dépouillement</b>	Mardi 26 mars 2024 après 17h
<b>Proclamation et affichage des résultats</b>	Au plus tard le 29 mars 2024

#### **Article 3 : Sièges à pourvoir**

<sup>1</sup> En annexe du présent acte la dénomination, les adresses et les noms des responsables de chaque école doctorale sont rappelés.

Le nombre de sièges de représentant·es titulaires des doctorant·es à pourvoir est défini dans le tableau ci-dessous. Pour chaque représentant, un·e suppléant·e est élu·e dans les mêmes conditions que le·la titulaire.

La durée du mandat est de 2 années.

<b>Ecole Doctorale</b>	<b>Sièges titulaires</b>	<b>Sièges suppléants</b>	<b>Total sièges</b>	<b>Sites géographiques d'implantation de l'ED</b>
ED MASTIC	3	5	8	Angers, Le Mans, Nantes

#### **Article 4 : Mode de scrutin**

Dans le conseil de l'école doctorale Mastic, les représentant·es des doctorant·es sont élu·es au suffrage direct, au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, avec possibilité de listes incomplètes et sans panachage. Le vote est secret.

#### **Article 5 : Campagne électorale**

La campagne électorale est ouverte à compter du 22 mars 2024 et prend fin à l'issue du scrutin.

Les listes de candidat·es déposées et validées sont affichées jusqu'à l'issue du scrutin dans les locaux des établissements accrédités. Les listes sont également publiées sur le site internet de l'école doctorale.

Pendant la durée du scrutin, la propagande est autorisée dans les implantations des établissements.

#### **Article 6 : Affichage des listes électorales**

La liste électorale est affichée le 7 mars 2024.

La liste électorale est consultable sur le site internet de l'école doctorale Mastic.

La liste électorale est affichée dans les établissements accrédités.

Pour être électeur·rice, il faut être inscrit·e en doctorat au titre de l'année universitaire 2023-2024 dans l'un des 9 établissements habilités à délivrer le doctorat membres du Collège doctoral Pays de la Loire, et affilié à l'école doctorale Mastic.

Toute personne remplissant les conditions pour être électeur·rice qui constaterait que son nom ne figure pas sur la liste électorale dont elle relève peut demander à l'école doctorale de rattachement de faire procéder à son inscription jusqu'à la veille du scrutin avant 17h.

Préalablement au scrutin, un formulaire d'inscription est disponible sur le site internet de chaque école doctorale. Il pourra être procédé à l'inscription sur la liste électorale sur

présentation de la carte d'étudiant ou de la carte d'identité et d'une attestation d'inscription de son établissement.

Pour toute information, s'adresser à l'école doctorale Mastic.

Pour toute demande le jour du scrutin, s'adresser au college doctoral à l'adresse [college.doctoral@doctorat-paysdelaloire.fr](mailto:college.doctoral@doctorat-paysdelaloire.fr).

### **Article 7 : Composition des listes de candidat-es**

Pour l'école doctorale Mastic, sont éligibles tou-ttes les doctorant-es régulièrement inscrit-es sur la liste électorale correspondante.

Les listes de candidat-es sont composées alternativement d'un-e candidat-e de chaque sexe. Les candidat-es sont classé-es par ordre préférentiel, sans faire mention de titulaire ou suppléant. Les listes peuvent être incomplètes. Elles peuvent comporter un nombre de candidat-es au maximum égal au nombre total de sièges (titulaires plus suppléants, voir tableau à l'article 3) à pouvoir. Chaque liste doit comporter au minimum deux candidat-es.

Les listes de candidats doivent assurer la représentativité dans les conditions suivantes :

- au moins un-e candidat-e de deux site géographique d'implantation de l'école doctorale (voir tableau à l'article 3) ;
- une même liste doit comporter des candidat-es inscrit-es dans au moins 2 établissements différents ;
- une même liste doit comporter des candidat-es relevant d'au moins 2 spécialités différentes.

### **Article 8 : Dépôt des candidatures et des professions de foi**

La date limite de dépôt des listes de candidat.es et des professions de foi est fixée au 21 mars 2024 à 12h00 (midi).

Le dépôt des candidatures est obligatoire. Les listes de candidats doivent être adressées par courriel (date de réception faisant foi) à la direction de l'école doctorale, ou déposées en main propre à l'adresse de l'école doctorale (voir tableau en annexe). Un récépissé de dépôt de candidature sera délivré.

Les listes doivent être accompagnées d'une déclaration de candidature individuelle signée par chaque candidat-e. La déclaration est accompagnée de la copie de la carte d'étudiant ou à défaut, un certificat de scolarité.

Les professions de foi (facultatives) devront être de format A4, d'une feuille recto verso. Elles pourront être transmises par voie électronique (fichier au format PDF) à l'adresse générique de l'école doctorale. Les professions de foi seront publiées sur les sites internet des écoles doctorales concernées.

### **Article 9 : Vote**

Le vote est réalisé par voie électronique, via l'application Bélénios<sup>2</sup>.

Pour pouvoir voter, les doctorant-es recevront avant l'ouverture du scrutin un courriel à l'adresse électronique qui leur est mise à disposition par leur établissement d'inscription en doctorat. Ce courriel contiendra un code de vote pour accéder au scrutin sur Bélénios. Au moment du vote, une confirmation d'identité leur sera demandée via un deuxième code transmis à leur adresse électronique institutionnelle.

Il n'est pas possible de voter par procuration.

#### **Article 10 : Attribution des sièges – Proclamation des résultats**

Le dépouillement de l'urne électronique aura lieu le jour du scrutin, après la clôture des votes. Il se déroulera par visioconférence durant laquelle les écrans des étapes de dépouillement de l'application Bélénios seront partagés.

Les sièges sont attribués aux listes, à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, conformément aux dispositions des textes en vigueur. Les résultats des élections seront proclamés dans les trois jours qui suivent le jour du scrutin, soit au plus tard le vendredi 29 mars 2024.

#### **Article 11 :**

La présente note sera disponible sur le site internet de l'école doctorale Mastic.

#### **Article 12 :**

La présente note tient lieu de convocations des électeurs.

#### **Article 13 :**

La présente note peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Fait à Nantes le 29 février 2024**



**Corinne MIRAL**



**Nicolas CLERE**



**Nathalie PRINCE**

---

<sup>2</sup> <https://www.belenios.org/>

## ANNEXE 1 – LISTE DES ECOLES DOCTORALES

<b>DENOMINATION</b>	<b>Direction et contact</b>	<b>Adresse postale</b>
ED MASTIC	Monsieur Yannick Aoustin <a href="mailto:ed-mastic@doctorat-paysdelaloire.fr">ed-mastic@doctorat-paysdelaloire.fr</a>	Bâtiment Bias Nantes Université, 4 <sup>ème</sup> étage 10 rue Bias 44035 NANTES